

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, ET LE SEIZE OCTOBRE À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. Stéphan LAUTHIER, Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL

DATE DE LA CONVOCATION

10/10/2025

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

10/10/2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2025-037 : CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION AIRE DE COVOITURAGE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une aire de covoiturage a été aménagée par le Département en bordure de la RD 500, au lieu-dit « Font Cluse » sur la commune de Meynes et qu'à ce titre le Conseil départemental souhaite formaliser par la signature d'une convention, le transfert de gestion de cet ouvrage.

Monsieur le Maire propose la signature de cette convention qui a pour objet de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Conseil départemental et de la Commune dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation de cette aire de covoiturage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Conseil départemental et de la Commune dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation de l'aire de covoiturage située en bordure de la RD 500, au lieu-dit « Font Cluse ».

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Le Maire
Fabrice FOURNIER

